



## **Devant le manque d'ambition de l'UE, la France doit montrer l'exemple dans la perspective de la conférence climat à Paris en 2015**

*Au moins 27% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen à l'horizon 2030 : c'est l'objectif proposé par la Commission européenne. Un chiffre jugé très insuffisant par France Energie Eolienne. Cet objectif sera « contraignant », mais uniquement à l'échelon de l'Union. Chaque Etat membre conserve donc toute sa marge de manœuvre pour fixer les contraintes nationales en matière d'énergies renouvelables. FEE appelle maintenant le gouvernement français à prendre le relais en produisant des objectifs EnR à la fois ambitieux et contraignants.*

La Commission européenne a rendu sa copie en matière d'énergie et de climat : elle préconise de porter à 27% au moins la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen. Cette recommandation sera contraignante mais uniquement au niveau de l'Union Européenne, après examen de la question par les gouvernements en mars prochain.

*« 27% d'EnR dans le mix européen pour 2030, quand l'objectif était de 20% pour 2020, c'est une très mauvaise nouvelle. Le niveau de l'objectif montre une régression de l'ambition européenne pour les énergies renouvelables par rapport à 2009. Pourtant, l'Europe est le leader industriel mondial de l'éolien. Est-ce raisonnable de risquer de mettre en danger cette filière ? »* interroge Frédéric Lanoë, Président de France Energie Eolienne.

Bruxelles demandera aux Etats membres d'établir des plans en accord avec le cadre fixé aujourd'hui.

*« La notion de contrainte est essentielle. France Energie Eolienne demande au gouvernement de mettre en place un cadre contraignant ambitieux pour 2030. C'est une condition sine qua non pour verdir nos sources d'énergies »,* ajoute Frédéric Lanoë. Tout récemment, le gouvernement français a co-signé avec sept autres pays européens une lettre à la Commission européenne dans laquelle il recommandait la fixation d'un objectif européen pour les énergies renouvelables pour 2030, sans préciser toutefois si cet objectif devait être contraignant ou non.

Seul un cadre précis, estime FEE, peut offrir à la filière éolienne française une visibilité suffisante pour atteindre ses objectifs, jusque dans le montage financier des projets.

Pour Frédéric Lanoë : *« Très vite, cela touche la question des coûts. Si la filière éolienne peut compter sur un volume et de la visibilité, elle peut atteindre des coûts plus compétitifs et développer l'industrie française en confiance, comme notre profession s'est engagée à le faire ».*

En effet, en juin 2013, France Energie Eolienne a proposé au gouvernement un pacte industriel public/privé : l'ensemble des industriels de l'éolien présents en France se montrent prêts à investir sur le sol français, à développer la filière et à créer des emplois (l'éolien emploie déjà plus de 11 000 personnes). En contrepartie FEE demande une stabilité réglementaire, un tarif d'achat de l'éolien solide et un raccordement au réseau facilité.

FEE estime que la France est en première ligne sur le sujet puisqu'elle a été officiellement nommée pays hôte de la 21e conférence climat en 2015.

*« La France de la transition énergétique doit montrer l'exemple et disposer d'un mandat fort de l'Europe »,* conclut Frédéric Lanoë.



## Communiqué de presse

22 janvier 2014 – Paris (France)

---

### **Sur l'association France Énergie Éolienne (FEE)**

*L'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble plus de 90% du marché français des éoliennes, soit plus de 170 membres, et œuvre à la promotion de l'énergie éolienne en France auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.*

### **Contact presse**

**Renato Martinelli**

+33 (0)6 46 88 33 16

[renato.martinelli@havasww.com](mailto:renato.martinelli@havasww.com)